



Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2024

PRESENTS	Nathalie AUDRY, Cendrine BABOT, Gérard BOUILLARD , Karine BORDES, Thierry CHEBELIN, Jean-Claude DEMPÈRE, , Marion GALINIER, Vincent HONIAT, Jonathan MATTIOLI, Daniel RALIERE, Julien DESCALZO .
ABSENTS / EXCUSES	Caroline FEZAS procuration Marion GALINIER Franck NEZRY Brigitte LAGARDE Brigitte JUGHON

Jonathan MATTIOLI est élue secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt quatre le 12 novembre à dix neuf heures

Le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation du conseil municipal : 5 décembre 2024

Ordre du jour

Délibération pour une

demande de subvention auprès de la Préfecture DETR 2025 pour les travaux du clocher de l'église.

Délibération pour une demande de subvention auprès du conseil départemental

pour les travaux du clocher de l'église.

Délibération pour une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires

Culturelles (DRAC) pour les travaux du clocher de l'église.

Délibération pour la signature d'une convention de refacturation des dépenses de la cérémonie du

Maquis avec les villes de Saint-Lys et Saiguède.

Délibération concernant la vente de parcelles du château au promoteur Les Parcs Aménageur

Délibération concernant l'aménagement du temps de travail des agents

Questions diverses du conseil

Questions du public

Pas d'observation formulée concernant le compte-rendu du conseil municipal du 19 novembre 2024.

Informations concernant les trois délibérations suivantes au sujet du projet de l'église.

Il n'y a plus personne pour s'occuper de sonner les cloches en cas de nécessité (décès, mariage...).

Nous avons travaillé sur un projet pour automatiser l'activation des cloches. La solution définitive n'est pas encore définie (automatisation minimale ou maximale avec application sur tablette/smartphone). Ce projet pourrait aussi permettre d'activer les cloches plus souvent (à midi, par ex.). Le projet étant

important, M. le Maire indique que nous allons demander des subventions. Il

convient de délibérer afin de l'autoriser à demander des subventions auprès de divers

financeurs concernant le projet suivant :

-Travaux du clocher de l'église :

mise en place d'un système automatique pour les

cloches d'un montant de

22 500 euros HT.

Délibération pour une demande de subvention auprès de la Préfecture DETR 2025 pour les travaux du clocher de l'église.

Il convient de délibérer pour la demande de subvention.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération pour une demande de subvention auprès du conseil départemental pour les travaux du clocher de l'église.

Il convient de délibérer pour la demande de subvention.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération pour une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les travaux du clocher de l'église.

Il convient de délibérer pour la demande de subvention.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération pour la signature d'une convention de refacturation des dépenses de la cérémonie du Maquis avec les villes de Saint-Lys et Saiguède.

Cette année, nous avons fait une belle cérémonie pour les quatre-vingts ans de la bataille du Maquis de Saint Lys pour "marquer le coup". Nous avons fait des clefs USB pour supporter le livre édité sur le maquis (une partie remise aux élèves de CM2 et une autre mise en vente), le défilé et exposition de voitures anciennes, un buffet un peu plus évolué a aussi été mis en place. Nous avons convenus entre Maires (Saint Lys, Saiguède, Bonrepos) de partager les frais pour répartir de façon équitable les frais de repas et voitures anciennes en plus de leurs achats de clefs USB.

Pour rappel, nous avons dépensé 3432€ TTC, la répartition est donc :

Saiguède : 869,20€

Saint Lys : 1418,80€

Bonrepos : 1144€.

Le conseil doit voter la refacturation de ces sommes aux communes de Saint Lys et Saiguède.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération concernant la vente de parcelles du château au promoteur Les Parcs Aménageur

Monsieur le Maire explique que compte tenu du contexte économique, la vente à la société LES PARCS AMENAGEUR d'une surface d'environ 9.473 m², pour la création de 10 lots (Phase 1) au prix payable comptant de 525.000,00€, ne peut être réalisée car le lotisseur n'a pu vendre 40% des lots.

Les nouveaux accords établis avec la société LES PARCS AMENAGEUR sont les suivants :

-La surface vendue est diminuée, soit environ 7.929 m², car la vente ne portera que sur

7 lots et la surface de la voirie, la commune conservant 3 lots (N°4 de 581m2, N°7 de 574m2, et N°9 de 683 m2)

-Le prix de vente sera de 230.000,00€, savoir :

-Partie payée comptant : 200.000,00€

- Et une obligation de faire évaluée à 30.000,00€, consistant en la viabilisation par la société les Parcs Aménageurs des lots N° 4,7 et 9.

-La grille de prix de ces lots est la suivante :

Lot N°4 : 107.000,00 €

Lot N°7 : 106.000,00€

Lot N°9 : 112.000,00€

Tous pouvoirs doivent aussi être donnés à Monsieur le Maire pour régulariser toute servitude qui serait utile à ce projet.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire la proposition est approuvée à l'unanimité des membres.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération concernant l'aménagement du temps de travail des agents

Nous devons potentiellement faire une réorganisation des horaires des agents concernant l'école, l'ALAE et le ménage des bâtiments.

Nous avons été sollicités pour un accroissement d'heures il y a quelques temps. Il y a eu un départ. Plusieurs éléments faisaient que nous avons un montage un peu compliqué. Un agent nous a aussi évoqué l'envie de ne plus réaliser le ménage à l'école. Nous escomptions aussi l'ouverture de la SdF début 2025 qui est finalement retardée.

Ceci nous amène à réfléchir pour réorganiser ces horaires.

Cette réorganisation plus homogène avec deux ATSEM à 35h impliquerait qu'un des agents accepte

une réduction de 30 min/j travaillé. Une réunion aura lieu pour proposer cet aménagement. La modulation de temps de travail étant inférieure à 10%, il n'y a pas besoin de passer au comité technique. Cette délibération ne vaut pas modification du temps de travail mais nous permet d'anticiper si toutes les parties se montrent favorables à l'aménagement proposé.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 3 abstentions, 9 pour.

Adopté

Questions diverses du conseil

Nous étions en attente du Conseil Départemental pour une subvention pour la géothermie, nous venons d'avoir une notification d'acceptation pour 153 000€ donc nous atteindrons les 80%.

Le retard de la salle des fêtes est principalement dû à la voirie et non au bâtiment. Beaucoup de discussions sont en cours car des erreurs ont été commises dont la municipalité n'est pas responsable.

Nous avons rencontré le Conseil Départemental avec les 26 Maires de l'Agglo, le rythme de financement des communes sera maintenu mis à part le pool voirie.

Questions du public

Pas de questions du public

La séance est levée à 19h49.